

**DÉLIBÉRATION N° 2024-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 15 avril 2024

Le lundi quinze avril deux-mille-vingt-quatre à dix heures, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué au sein de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Olivier TURPIN.

Sous la présidence de : Olivier TURPIN, Président
Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

Date de la convocation : 9 avril 2024

Membres du Conseil d'Administration :

- En exercice : **07**
- Présents : **06**

Olivier TURPIN, Président - Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Administrateurs.

- Excusé : **00**
- Absent : **01**

Aimé DUQUENNE, Administrateur.

Nombre de votants : 06

- Pour : **06**
- Contre : **00**
- Abstention : **00**

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération n° 2024-01 - Représentation de la collectivité - Remplacement et désignation de 2 membres non-élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

EXPOSE

Le Conseil d'Administration, sur le rapport et la proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et suivants,

Vu la délibération n°2020-18 du Conseil Municipal du 30 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale (CCAS) et leur désignation,

Vu le remplacement de Madame Audrey VANHERSECKE, Conseillère Municipale, par Monsieur Alain DUFRENE qui était membre non-élu du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le décès de Monsieur Guy MAGNIER, membre non-élu regretté du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la candidature de Monsieur Roger DESBETES pour siéger comme membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la candidature de Madame Marie-Thérèse MAGNIER pour siéger comme membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

DECISION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à main levée par : **06** voix pour - **00** voix contre - **00** abstention, **désigne** :

- Monsieur Roger DESBETES comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale en remplacement de Monsieur Alain DUFRENE,

- Madame Marie-Thérèse MAGNIER comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale en remplacement de Monsieur Guy MAGNIER.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président du CCAS,

Olivier TURPIN



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.